



Rapport des élections

2024

Du syndicat des

Travailleuses et des travailleurs du

CIUSSS-CN-CSN

ADOPTÉ LORS DU CONSEIL SYNDICAL DU 26 AVRIL 2024

Nous vous présentons le rapport des élections de mars 2024.
Dans les pages qui vont suivre vous aurez la description du déroulement de l'ensemble du processus.

Nous soulignerons d'où est venu notre mandat, en vous soulignant les articles de vos statuts et règlements ainsi que les règles issues du code d'éthique.

Notre mandat :

Les élections sont régies par les statuts et règlements au *chapitre* 13 article 68.

Les président et secrétaires des élections trouvent leurs légitimités à l'article 68.05 des statuts et règlements de votre syndicat.

C'est lors des assemblées générales du 20 janvier au 13 février 2024 que l'assemblée générale a entérinée la proposition de l'exécutif et du conseil syndical et du conseil syndical élargi de nommer Frédéric Maheux à titre de président des élections ainsi que Gilles Lamontagne à titre de secrétaire des élections.

C'est dans le code d'éthique que notre mandat est clairement défini à l'article 3 qui réfère à l'article 68.05 des statuts et règlements qui stipule, entre-autre chose :

- Nous devons, nous assurer que les modalités sont en place pour la bonne marche des élections;
- Nous devons aussi créer une adresse courriel pour faciliter les mises en candidatures ainsi que les communications entre les candidats et le président et le secrétaire des élections;
- Dès le début des élections nous sommes les seules personnes responsables du bon déroulement de celles-ci;
- Nous devons aussi autoriser les documents des candidats avant leurs distributions.

De plus, la responsabilité du président et du secrétaire des élections, est de s'assurer du respect du code d'éthique dans son ensemble.

Notre mandat a débuté officiellement le 9 février, date à laquelle nous avons rencontrés le comité des élections.

Mme Yanike Fournier, trésorière, sera notre personne ressource tout au long du processus électoral en ce qui concerne les liens informatiques et le vote électronique étant donné que c'est la seule représentante de l'exécutif et du comité des élections qui n'était pas candidate.

Déroulement des élections :

Le 19 février débutait la période de mise en candidature pour se terminer le 5 mars à midi.

Pour cette élection, il y avait 24 postes en élections :

- Présidence
- Secrétaire générale
- Vice-présidence MVSIC (2 postes)
- Vice-présidence SST
- Vice-présidence Griefs
- Vice-présidence catégorie 2
- Vice-présidence catégorie 3
- Agent de litiges Québec Métro (7 postes agents de griefs)
- Agent de litiges Charlevoix (griefs)
- Agent de litiges Portneuf (griefs)
- Agent de litiges Québec Métro (5 postes agents SST)
- Comité de surveillance Québec Métro
- Comité de surveillance Portneuf

Nous avons reçu 20 fiches de mise en candidatures. Ces candidatures ont été vérifiées, un courriel leur a été acheminé pour leur signifier la réception de leur candidature ainsi que de leur conformité, faisant en sorte qu'elles étaient officiellement candidates.

De plus, comme prévu au code d'éthique, *article 6*, lorsque des erreurs dans la fiche de mise en candidature s'avéraient, nous avons communiqué avec la personne candidate afin qu'elle puisse y remédier dans les plus brefs délais et cela avant le 5 mars midi.

Dans l'ensemble, tout s'est déroulé dans le respect des statuts et règlements et du code d'éthique des élections.

Nous devons souligner, que quelques personnes nous ont interpellés dans les jours qui ont suivies la fin des mises en candidature pour postuler. Nous avons dû les aviser que nous ne pouvions accepter leur candidature.

Les élections :

Nous portons à votre attention que le vote s'est fait par vote électronique sous la responsabilité d'une firme externe « Simple Vote ». La même qui avait été retenue dans les 2 dernières élections.

Les journées de vote étaient le 26 mars 7 heures au 27 mars midi.

Les personnes votantes (les membres) ont reçu par la poste et par courriel, la procédure de votation ainsi que les informations relatives aux mécanismes de résolution de problèmes reliés au vote.

Un numéro de téléphone leur était transmis afin de pouvoir corriger les difficultés rencontrées lors du vote.

Les personnes qui se sont retrouvés en élections sont :

- À la Présidence : Mme Guylaine Châteauvert et Mme Lucie Gamache. C'est Mme Lucie Gamache qui a été élue.
- Au poste de Vice-présidence griefs : Mme Marie Line Bouchard et Mme Suzie Simard. C'est Mme Marie Line Bouchard qui a été élue.
- Au poste de secrétaire générale : Mme Patricia Dufour et M. Jean-Francois Marchand. C'est M. Jean-Francois Marchand qui a été élu.
- Au poste de Vice-président catégorie 2 : M. Patrick Bilodeau et M. Roger Laprise. À la suite du désistement de M. Patrick Bilodeau, c'est M. Roger Laprise qui a été élu par acclamation.
- À la fin du processus électoral de 2024, c'est 13 postes sur 24 qui ont été élus par acclamation.

Nous soulignons qu'il reste 8 postes à combler.

Nous laissons à l'exécutif le soin de procéder selon leur statuts et règlements la procédure interne afin de combler les postes vacants.

Plaintes :

Nous avons dû traiter deux (2) plaintes au cours de ces élections :

1^{er} plainte:

- Dans la soirée du 7 mars à 21heures 29, Mme Guylaine Châteauvert, appuyer de M.Jimmy Comeau, ont interpellés le secrétaire des élections M. Gilles Lamontagne.
- Ils soutenaient que des membres de l'exécutifs et des candidats enfreignaient les règles du code d'éthique à l'article 7 « en tenant des propos injurieux, raciste, de mauvais goût ou attaque personnelle »
- Au soutien de leurs plaintes, M. Jimmy Comeau, nous a fait parvenir des captures d'écrans d'une conversation sur l'application Messenger.
- Nous avons pris le temps de bien lire les textes reçus et nous en sommes arrivés à la conclusion que toutes les règles du code d'éthique avaient été respectés.
- Nous avons donc avisé, Mme Guylaine Châteauvert, de notre position à l'effet que celle-ci n'était pas fondée. Mme Guylaine Châteauvert nous a signifiée vouloir contester notre décision.
- Nous lui avons donc indiqué qu'elle pouvait contester notre décision et ce devant l'assemblée générale.
- C'est l'exécutif en place qui devra recevoir la plainte et pourra convier le président et le secrétaire des élections, afin qu'ils expliquent et défendent leurs positions devant l'assemblée générale qui débattrà de cette question.

Zieme plainte:

- Le 27 mars à compter de 12h05 nous avons reçu les résultats du vote par la firme Simple Vote.
- Ce même jour dès 12h10, nous avons communiqué avec les candidats afin de les informer du résultat des élections.
- Le 27 mars à 12h24 nous avons avisés Mme Châteauvert du résultat du vote à savoir que Mme Lucie Gamache avait été élue.
- Lors de cette conversation téléphonique avec Mme Châteauvert. Celle-ci nous indique qu'une ou plusieurs irrégularités auraient été commises par Mme Lucie Gamache.
- Comme ces informations sont portées à notre attention alors que les élections sont terminées depuis plus de 25 minutes, nous lui indiquons que sa plainte est irrecevable.
- Mme Châteauvert nous indique qu'elle contestera notre décision et nous souligne aussi vouloir un recomptage.
- Nous lui indiquons qu'étant donné que c'est une firme externe qui comptabilise les votes de façon électronique. Il n'y a aucune possibilité de faire un recomptage puisque c'est un vote virtuel.
- Nous lui indiquons à nouveau la procédure à faire pour contester notre décision.

Conclusion

Nous demeurons disponibles pour expliquer et défendre nos positions lors d'une assemblée générale, qui débattrait des plaintes de Mme Guylaine Châteauvert.

Nous tenons à remercier, l'assemblée générale ainsi que le conseil syndical et l'exécutif qui nous ont fait confiance pour assurer la bonne marche des élections 2024.

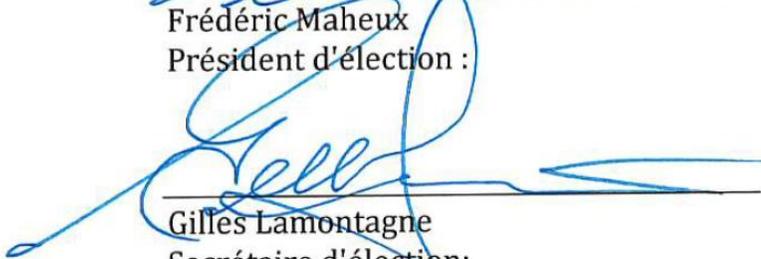
Un remerciement particulier à la trésorière, Mme Yanike Fournier, pour sa disponibilité et sa compétence à nous seconder à résoudre les difficultés rencontrées.

Nous ne pouvons que souhaiter, aux nouveaux officiers bonne chance et qu'ils puissent relever fièrement le défi qui les attends dans le respect des droits des travailleuses et des travailleurs.

Ceci met fin à notre mandat.



Frédéric Maheux
Président d'élection :



Gilles Lamontagne
Secrétaire d'élection:

11 avril 2024